

1. *Débitrice:* **Inimex SA**, rue de Lausanne 42, 1201 **Genève**

2. *Remarques:* création, achat, vente, exploitation et gestion de fonds de commerce de restaurants, bars, cafés-brasseries et autres établissements similaires de même que d’objets et articles de décoration

Sont déposés, dès ce jour, et peuvent être consultés à l’Of-
fice:

1. l’état de collocation.

2. l’état de revendication.

3. l’inventaire contenant la liste des objets déclarés de stricte nécessité.

Il est imparti aux créanciers un délai de vingt jours à dater de cette publication pour:

1. intenter action contre l’état de collocation.

2. demander la cession des droits pour contester une reven-
dication.

3. recourir contre une décision d’insaisissabilité.

(Réf. no 1-2)

Office des faillites Rive-Droite
1211 Genève 24

(00484644)